

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 décembre 2016

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR
Arrondissement de Beaune

MAIRIE
de
BLIGNY SUR OUCHE

21360



☎ 03 80 20 11 21
Fax 03 80 20 17 90

L'an deux mil seize, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Denis MYOTTE, Maire

Etaient présents : MYOTTE Denis, MANTEL Denis, Jean LACAZE, Nathalie PITOISSET, FLEUROT Jean-Luc, ANDRE Philippe, BOUGENEAUX Lucette, Stéphanie PEQUEGNOT, SIMONNET Florian, CAROLINE Carole, FAVELIER Marie-Odile, LACROIX Jean-François, Sylvie BOULEY.

Etait absent (excusés) : BAROT Franck

Procuration : PACAUT Annick

Secrétaire de séance : Sylvie BOULEY

La séance est ouverte, le procès-verbal du précédent conseil étant approuvé, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points suivants à l'ordre du jour : Fin bail 4 place de l'Hôtel de Ville – appartement C et Convention entretien des abords maison médicale avenant n°2. Ces points sont acceptés par l'ensemble du Conseil.

1) RETROCESSION PARCELLES AB 98/99/102/424 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la décision prise par la Communauté de Communes de Bligny sur Ouche de vendre l'immeuble sis 4 et 6 route de Dijon, de procéder à une division parcellaires et de rétrocéder à titre gracieux (conformément à la délibération prise par la Communauté de Communes en date du 18/11/2016) à la commune toute la partie constituant l'accès aux 2 terrains ainsi constitués, les frais d'acte et autre étant à la charge de la Communauté de Communes.

Le Conseil décide à l'unanimité moins une abstention d'accepter la rétrocession après remise en état et enlèvement des divers dépôts.

2) RENOUELEMENT BAIL M. GRIVEAUX PARCELLE ZL 43

Le Conseil décide de renouveler à monsieur Francis GRIVEAUX dans les conditions identiques, le bail suivant arrivé à expiration le 31 décembre 2014 pour une durée de 9 ans : parcelles ZL 43 (qui est renommée ZL 154 et ZL 156 suite à division parcellaire) lieu-dit « Les Genêts » d'une superficie de 2 ha 85 pour un montant de 204,04 € en 2016.

3) RENOUELEMENT BAIL M. GRIVEAUX PARCELLES ZL 54 - ZL 17 - ZB 53

Le Conseil décide de renouveler à monsieur Francis GRIVEAUX dans les conditions identiques, les baux suivants arrivant à expiration le 31 décembre 2016 pour une durée de 9 ans : parcelles ZL 54 – ZL 17 – ZB 53 pour un montant de 74,38 €.

4) RENOUELEMENT BAIL Mme DESFETES PARCELLES ZI 17 ET B 122

Le Conseil décide de renouveler à madame DESFETES dans les conditions identiques, les baux suivants pour une durée de 9 ans : parcelles ZI 17 lieu dit « Sous Chamonille » : 13 ha 40 a et parcelle B 122 lieu dit « les Albanas » : 22 a pour un montant de 508,05 €

5) RENOUELEMENT BAIL Mme DESFETES PARCELLES ZI 6 ET ZK 1

Le Conseil décide de renouveler à madame DESFETES dans les conditions identiques, les baux suivants pour une durée de 9 ans : parcelles ZI 6 lieu dit « En Cornot Chauvin » : 0 ha 94 a pour un montant de 196,23 € et parcelle ZK 1 lieu dit « La Chaume » : 3 ha 24 a pour un montant de 127,31 €

6) OUVERTURE DOMINICALE COMMERCES DE DETAIL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande faite par Maximarché pour l'autorisation d'ouverture de 12 dimanche et jours fériés en 2017 et notamment les dimanches 17 – 24 et 31 décembre.

7) CONSULTATION MOBILIER BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation pour l'acquisition de mobilier pour l'extension de la bibliothèque municipale. La mairie a reçu trois offres.

Le Conseil décide de retenir le devis de l'entreprise Borgeaud pour un montant de 21 857,58 € HT

8) LIVRET D'ACCUEIL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition faite par le groupe Média Plus Communication de mise à disposition gratuite de support de communication pour la commune et en l'occurrence un livret d'accueil. Le Conseil accepte le projet qui permettra de proposer un livret d'accueil regroupant les renseignements pratiques, touristiques et culturels aux habitants de la commune sans frais pour celle-ci.

11) R.I.F.S.E.E.P (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Monsieur le Maire explique le nouveau régime indemnitaire, RIFSEEP, qui doit être mis en place à partir du 1^{er} janvier 2017 et qui concerne tous les agents.

Monsieur le Maire présente le mode de calcul et soumet au vote le nouveau régime.

14) FIN BAIL 4 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE APPARTEMENT C

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la locataire de l'appartement C, 4 place de l'Hôtel de Ville a informé la mairie qu'elle souhaitait mettre fin à son bail le 28/2/2017.

Le Conseil accepte cette résiliation et autorise monsieur le Maire à rembourser la caution d'un montant de 504,55 € si l'état des lieux le permet.

15) CONVENTION ENTRETIEN DES ABORDS MAISON MEDICALE AVENANT N° 2

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 9 juillet 2013 et du 10 décembre 2013 décidant la prise en charge de l'entretien des espaces verts autour de la maison médicale et de l'entretien hivernal de la voirie pour un coût annuel global à la charge de la Communauté de Communes de 100 €.

Le temps passé par les agents de la Commune a été comptabilisé et représente 55 heures en 2016.

Le Conseil décide que le coût annuel à la charge de la Communauté de Communes sera de 1 375 € c'est-à-dire 55 heures à 25 €.

Pour extrait conforme en mairie

Le 18 mai 2017

Le Maire